



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 17 novembre 2022

**DATE DE CONVOCATION**  
10 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID : 021-200000925-20221117-22\_11\_17\_09-DE

**slow**

L'an deux mil vingt-deux, le **dix-sept novembre** à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice ESPINOSA**, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA, M. Gilles BRACHOTTE, M. Jean-Pierre COLOMBERT, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT, Mme Nathalie SEGUIN, Mme Zineb HEMAIRIA, M. Guy MORELLE (*pouvoir de M. Martial PARIZOT*), Mme Nathalie ANDREOLETTI, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (*suppléant de M. François BIGEARD*), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE, M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN (*pouvoir de Mme Maryline GRANDIOWSKI*), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Jean-Marc FRELIH, M. Olivier GAUTHRON, M. Simon GEVREY, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON, M. Paul MURANO, M. Bernard NAVILLON, Mme Christine NIRLO, Mme Monique PINGET, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. François BIGEARD (*supplié par M. Benjamin BONIN*), M. Jean-Marie FERREUX (*supplié par Mme Laurence SCHERRER*), Mme Maryline GRANDIOWSKY (*pouvoir à M. Dominique CHOPPIN*), M. Martial PARIZOT (*pouvoir à M. Guy MORELLE*), Mme Stéphanie PEPIN (*suppléante de M. Emmanuel PONTILLO*), M. Emmanuel PONTILLO (*supplié par Mme Stéphanie PEPIN*), Mme Laurence SCHERRER (*suppléante de M. Jean-Marie FERREUX*).

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7<sup>ème</sup> Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

17/11/2022/09

<b>NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :</b>	<b>36</b>
<b>PRÉSENTS :</b>	<b>32</b>
<b>VOTANTS :</b>	<b>34</b>

**Objet : Décision Modificative N°7 (DM 7) du Budget Principal**

**Vu**, la délibération n°17/11/2022/08 du 17 novembre 2022 portant versement d'une indemnité à l'agence SEGOND-GUYON Architectes et ses cotraitants au titre de la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre N° 2019-017 pour la restructuration et l'extension du site intercommunal situé 12 Rue de Franche-Comté à GENLIS.

**Considérant** qu'en application à l'article 25.1 du Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP), la résiliation pour motif d'intérêt général engendre le versement d'une indemnité de résiliation par le maître d'ouvrage à hauteur de 5% du montant initial H.T. du marché, diminué du montant H.T., non révisé, des prestations reçues, (soit 5 % de 288 000,00 € H.T. (Deux cent quatre-vingt-huit mille euros), égal à 14 400 € (Quatorze mille quatre cents euros).

**Considérant** qu'il y a lieu de prévoir par décision modificative du Budget Principal les crédits de cette indemnité de résiliation,

**Vu**, l'avis favorable de la 3<sup>ème</sup> commission, réunie le 08 novembre 2022,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, **par** :

- **04 ABSTENTIONS** (M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Dominique CHOPPIN, Mme Maryline GRANDIOWSKI),

#### AGIR POUR NOTRE TERRITOIRE ET UN AVENIR DURABLE

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise – 12 rue Ampère - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 – Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- 30 voix **POUR**,
- **DÉCIDE** de la Décision Modificative N°7 (DM 7) au Budget Principal comme suit (montant arrondi) :

Dépense - Fonctionnement :

6711.LOGIST.60 - intérêts moratoires et pénalités sur marchés + 15.000,00 €  
6288.FAMI.60 - autres services extérieurs - 15.000,00 €

- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à signer tout document, ainsi que tout acte à intervenir, dans le cadre de la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Fait à GENLIS, le 18 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 25/11/2022

Reçu en préfecture le 25/11/2022

Publié le

ID : 021-200000925-20221117-22\_11\_17\_09-DE



**Patrice ESPINOSA**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,  
Maire d'IZIER